

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 Mai 2025 17 heures 30

Ordre du Jour

- 1) Communications diverses
- 2) Mise en place « Horodateurs » Avenue Renard - Délibération
- 3) Remplacement des 26 points lumineux de l'Avenue Vasseur
 - Convention avec TE80 (FDE) - Délibération

☉ ☽

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ le DOUZE MAI à 17h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Marc VOLANT.

Etaient présents MM, René FICHAUX, Dominique DEPTA, Jean-René SAVE, Yvan MARTIAL, MMES Françoise DEVOISIN, Sandrine GAMAIN, Danièle COQUART, Chantal DUTHOIT, Viviane SUEUR, Ludivine LEBEL, Marie-Claire FOURDINIER

Etait absente : Mme AELTERS Sonia

Monsieur FICHAUX a été élue secrétaire.

Le président a ouvert la séance

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

I- Communications diverses

Accord à l'unanimité pour une participation à l'hébergement, sur la commune de Fort-Mahon-Plage, des gendarmes durant la saison estivale 2025.

Accord à l'unanimité pour effectuer des décisions modificatives sur les budgets primitifs « Commune et Assainissement » : les affectations de résultats doivent être reportées aux centimes près et non arrondies.

Délibérations

II -Mise en place « Horodateurs » Avenue Renard

Accepte à l'unanimité l'acquisition de 5 horodateurs pour la somme H.T de 33 480 €. Les horodateurs seront installés Avenue Henri Renard

Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis de la société FLOWBIRD.

Délibération.

III) Remplacement des 26 points lumineux de l'Avenue Vasseur

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par Territoire d'Energie Somme relatif à la pose de 26 point(s) lumineux :

⇒ **Eclairage public Avenue Adeodat Vasseur**

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 17 571,00 euros TTC .
Il sera établi entre Territoire d'Energie Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par Territoire d'Energie Somme (20 % du coût hors taxes des travaux, la TVA et les frais de maîtrise d'œuvre)	6 502,00 €
- Contribution de la Commune.....	11 069,00 €

Accord à l'unanimité. Délibération

La séance est levée à 18h05

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Marc VOLANT
LE MAIRE,

René FICHAUX
Secrétaire de séance,